

927762/1/1

SOCIÉTÉ
DES
Conférences Anthropologiques
Association d'étude et de vulgarisation

PRÉSIDENT :

Dr CHERVIN, 82, avenue Victor Hugo — 16^e.

SECRETAIRES :

P. de MORTILLET, 10 bis, avenue Reille — 14^e.

TRESORIER :

Dr F. REGNAULT, 225, rue St-Jacques — 5^e.

*J'ai souscrit mais je crains
bien que ce soit d'implément
un échec de concurrence pour
fonder une n^{elle} Soc. d'anthr.*

*M 3 mois après on a fondé la
concurrence!*

Il y a deux ans, une **Société des Conférences anthropologiques** a été fondée dans le but de répandre dans le public le goût de l'étude de l'histoire naturelle de l'homme et d'en faire connaître les résultats.

Depuis cette époque, la Société a donné, chaque hiver, une série de conférences sur les différentes branches des sciences anthropologiques qui ont eu un succès croissant.

La **Société des Conférences anthropologiques**, voyant aujourd'hui son œuvre consacrée, veut lui donner tous les développements qu'elle comporte. Elle a donc décidé de passer à l'exécution de la seconde partie de son programme, qui consiste à faire appel aux anthropologistes de la province et de l'étranger.

Toute personne de province qui s'occupe d'Anthropologie se trouve isolée et ne sait à qui s'adresser quand elle vient dans la capitale. La **Société des Conférences anthropologiques** offre de lui donner tous les renseignements scientifiques et pratiques qu'elle peut désirer et d'être à Paris son correspondant bénévole.

De plus, et c'est là un point important, la Société procure à ses adhérents une salle parfaitement aménagée dans le cas où

ils désireraient faire une conférence sur le sujet qui les intéresse. Une tribune leur est assurée, où ils pourront divulguer leurs idées au public parisien.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'excellente décentralisation que réalise une telle œuvre. Elle permet aux savants de la province et de l'étranger de se faire entendre et de prendre le rang dû à des travaux qui, aujourd'hui malheureusement, sont trop souvent passés sous silence.

Espérant, cher Monsieur et Collègue, que vous voudrez bien nous donner votre dévoué concours, nous vous prions d'accepter l'assurance de nos sentiments confraternels.

Le Secrétaire,

Paul de MORTILLET.

Le Président,

D^r CHERVIN.

NOTA. — Pour permettre la diffusion de la Société et assurer la participation de tous les savants de la province et de l'étranger, la cotisation a été fixée à cinq francs par an, avec faculté de dépasser ce minimum pour ceux qui le désireraient.

Il suffit, pour faire acte d'adhésion, d'adresser cette modique somme par bon de poste ou mandat au trésorier, le D^r Félix Regnault, 225, rue St-Jacques, Paris, 5^e. Celui-ci répondra également à toute personne qui désirerait des renseignements.